



## MOTIVATIONS DES DOLEANCES

### Motivations

**(1)** *Pour autant que les crimes vécus par les Français d'Algérie [(Mitrailage des populations françaises civiles ( janvier 1960, décembre 1961, mars 1962) - que les moyens illégaux ( polices parallèles, collusions avec le FLN - barbouzerie, mission C, MPC- collaboration active gendarmerie mobile et ALN - libération de criminels FLN détenus en France etc ) aient fait l'objet d'une manipulation de l'information de l'Etat associée à la propagande marxiste-léniniste des complices du FLN, des documents officiels, aujourd'hui disponibles, apportent les preuves suffisantes que les Français d'Algérie ont bien été victimes d'un génocide perpétré par l'Algérie en 1962 et que les forfeitures des Gouvernement français de l'époque constituent bien des crimes contre l'Humanité que l'ouverture ultérieure des archives ne feront que confirmer.*

*Rappelons que l'abandon des*

- ✘ ACCUEIL
- ✘ EDITO
- ✘ INFORMATION
- ✘ CALENDRIER 2011 - PROCHAINES ACTIONS
- ✘ ILS ONT DIT, ILS ONT FAIT...
- ✘ ELECTION PRESIDENTIELLE 2012
- ✘ CHARTE DU RNFAA
- ✘ COMMUNIQUES DU RNFAA
- ✘ NOS ACTIONS
- ✘ SOUTENONS LES AMIS
- ✘ DATES IMPORTANTES A RETENIR
- ✘ LES RELATIONS MAGHREB / FRANCE
- ✘ ACTUALITE
- ✘ ACTUALITE POLITIQUE
- ✘ EN BREF ...
- ✘ TRIBUNE
- ✘ LES LECTEURS ECRIVENT ET NOUS ECRIVENT
- ✘ LES COUPS DE GUEULE DE MANU
- ✘ LIVRES EN KIOSQUE
- ✘ LA PRESSE FRANCAISE
- ✘ LA PRESSE ALGERIENNE
- ✘ LA PRESSE INTERNATIONALE
- ✘ NOS RAPPORTS AVEC LES ELUS
- ✘ INFO PRATIQUE
- ✘ LES SOUVENIRS EN PAGE
- ✘ LE CARNET DE L'ETAT CIVIL
- ✘ QUI SOMMES-NOUS
- ✘ CONTACT
- ✘ INSCRIPTION
- ✘ Page simple
- ✘ Page simple

*Départements d'Algérie s'est fait au mépris de la Constitution quant à l'amputation du territoire national et à la consultation référendaire du 8 Avril 1962, duquel les français d'Algérie ont été fallacieusement écartés ;*

*Dès lors, toutes les actions de la résistance française en Algérie doivent être requalifiées au regard de la criminalité des situations créées par les Gouvernements.*

**(2 - a)** *Par exemple les commémorations, au Mur des fédérés du cimetière du Père-Lachaise, de la révolte des communards de 1871 et du colonel Louis Nathaniel Rossel, seul officier de l'Armée Française de ce mouvement contestant la république ;*

**(2- b)** *Il est inadmissible que l'alibi de la trentaine de contestataires, qui procèdent d'un bolchevisme dépassé, soit allégué par les Préfets pour interdire le dépôt de gerbe d'une quarantaine de septuagénaires, comme « menaçant l'ordre public » ;*

**(3)** *Les campagnes de 1870, des territoires Outre Mer, de 1914 à 1918, saignèrent à blanc les troupes d'AFN, en 1942 la bataille de Tunisie fut supportée exclusivement par les troupes françaises nord africaines, il en fut de même de la campagne d'Italie. C'est à elles que la France dut la considération des Américains et sa Présence parmi les vainqueurs de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale qui valut des européens d'Algérie une mobilisation extraordinaire de plus de 16%.*

*La révolte des Français d'Algérie, en*

Page simple

Page simple

MARSEILLE - LE CINQUANTAIRE

LA VALISE OU LE CERCUEIL ENFIN RECONNU

A TOUS CEUX QUI VEULENT VOTER UMP

COMMUNIQUE DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS

DOLEANCES VALIDEES A ANTIBES

**MOTIVATIONS DES DOLEANCES**

CONVENTION NATIONALE DES RAPATRIES

CONFERENCE DU CONSUL ALGERIEN A NICE

LA VERITE SUR LE 17 OCTOBRE 1961

DE GAULLE ET LE 17 OCTOBRE 1961

APPEL A TOUS LES FRANCAIS

CONVENTION NATIONALE DES RAPATRIES

URGENT INFORMATION CIMETIERES

COMMUNIQUE DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE RAPATRIES

APPEL AUX COMPATRIOTES D'ALGERIE ET A NOS AMIS DE FRANCE

*Janvier 1961, eut pour motivation l'abandon des territoires départementaux de la République, le renoncement volontaire de l'Etat Français à la défense de ses nationaux d'Algérie et leur abandon aux enlèvements et aux massacres de l'ALN.*

**(4)** *Des documents officiels témoignent, aujourd'hui, de la honteuse capitulation d'Evian du 19 mars 1962, qui a conduit les représentants de la France, sous l'autorité directe du gal De Gaulle, de passer sous silence le sort de près de 5000 à 6000 « enlevés » prisonniers ou disparus, dont 316 soldats Français dont les « négociateurs français » n'ont évoqué ni l'état physique ni la restitution.*

*Le témoignage, 50 ans après, du soldat Aussignac, enlevé en 1962 et affecté à des travaux forcés au fond d'une mine de Miliana, avec d'autres civils européens, mais qui s'en est échappé à la troisième tentative, a été contraint au silence par les autorités françaises de l'époque, durant des décennies, sous peine d'être accusé de désertion. Ces comportements odieux constituent indiscutablement un crime des Gouvernements responsables de cette infamie.*

**(5)** *La progression de plus de 9% de la population indigène de l'Algérie et l'avancement de ce pays aux premiers rangs du modernisme, atteste de l'absurdité d'une repentance au regard des atrocités commises sur les musulmans, les chrétiens et les juifs*

- | AU SOLEIL DES DEUX RIVES
- | L'ARMEE ALGERIENNE SUR LES CHAMPS ELYSEES ?
- | LE COLLOQUE DES MARCHANDS DU TEMPLE
- | LA PAIX DES MEMOIRES A L'UNISSON DE LA FNACA
- | DE LA HONTE A LA NAUSEE
- | ELECTION CANTONALES
- | MANIFESTATION 19 MARS
- | AVERTISSEMENT

*par le terrorisme du FLN.*

**(6)** *Le désarmement des Harkis et leur livraison au pouvoir Algérien, militairement vaincu avec leur aide, devait sans surprise leur réserver un sort des plus barbares et des plus inhumains. En effet, plus de 80% d'entre eux furent massacrés avec leurs familles.*

*Le Gouvernement français, après avoir interdit leur entrée en France, organisa le renvoi vers un assassinat certain d'un grand nombre d'entre eux, se rendant ainsi coupable d'un véritable crime contre l'humanité.*

*L'internement dans des Camps de la plupart de ces « réfugiés » relève de la même qualification criminelle.*

*Sous réserve de répondre à la qualification réelle de Harkis, c'est-à-dire effectivement entrés en France en 1962 ou en 1963/65, sur justification précise de leurs positions militaires ET ne possédant pas la double nationalité.*

*Celle-ci interdisant de facto la qualité d'ayant droits à réparation, laquelle doit être à la hauteur des préjudices matériels subis qui restent à définir avec les intéressés.*

*Leur est également due, une indemnité morale conséquente, tant pour eux-mêmes que pour leurs enfants de la première génération. L'aide à l'emploi qui est annoncée à leurs enfants est actuellement détournée des véritables bénéficiaires.*

*Jusqu'alors les chefs des Missions Interministérielles aux Rapatriés n'ont pas réglé les principes fondamentaux qui devaient conditionner ces*

*réparations spécifiques. Jamais ils n'ont réglé le sort des fraudeurs, tant aux réparations financières qu'au droit au logement, qui sont légion.*

**(7)** *L'insignifiance des travaux et des résultats des HCR successifs, comme la déliquescence du dernier, démontrent la futilité de cet organe politiquement dénaturé et rendu inutile. Pourtant, une Mission Interministérielle aux Rapatriés, sans imagination, utilise quelques partisans avides de figuration personnelle pour imaginer le renouvellement de cette instance vouée à l'illusion depuis des années.*

*La pauvreté des procès-verbaux démontre, l'inutilité de l'organisme et la gabegie constituée par une telle dépense de gestion.*

**(8)** *La politique mise en œuvre, depuis quelques années et actualisée à grands frais par la France, constitue une sinistre mascarade dans la mesure où, 80% des sépultures de tout le Constantinois étaient mises à sac avant 1964 ; ce sont 98 % d'entre elles qui le sont, aujourd'hui. Pourtant, le cimetière chrétien de Bône, grandement saccagé dès en 1966-67 a bénéficié de financement français en pure perte. Il y a quelques années encore, des familles ont été appelées à restaurer des sépultures vidées de leurs contenus depuis de nombreuses années. Seuls quelques rares cimetières, ou parties de cimetières, de l'Algérois ou de l'Oranie auront peut être échappé à ces mises à sac générales. En tout état de cause leur pourcentage ne doit pas dépasser 10 à 15 %.*

*Des photos attestent ces situations illustrées, ailleurs, par le cimetière militaire de Mers el Kébir.*

**(9)** *Si l'obstruction dans les supports privés journalistiques écrits, audio et visuels est systématiquement la règle des rédactions privées et si la connivence politico-financière alimentaire ou idéologique qui les animent tient lieu d'éthique professionnelle, il est proprement inacceptable que ces officines manquent à leurs obligations statutaires quand elles « vivent » de subventions de l'Etat.*

*Les réalisateurs Charly Cassan et Marie Havenel qui ont monté, seuls et exclusivement de leurs deniers, le Film documentaire, « La Valise au le cercueil », qui a néanmoins obtenu de la commission l'autorisation de diffusion « tout public », fait l'objet d'une obstruction absolue des chaînes publiques France 2, France 3, nationales et locales, Arte et LCI, au motif fallacieux : « ne correspond pas aux exigences de notre ligne éditoriale » ; étant bien précisé que cette ligne idéologique et/ou politiquement engagée reste indéfinie et que toutes adaptations techniques éventuelles sont acceptées sans condition par les réalisateurs.*

*Pourtant, ce film document présente des faits historiques qui n'ont rencontré aucune objection des « histrions » qui envahissent nos écrans et l'essentiel du concept est constitué des témoignages vécus et indubitablement confirmés par des écrits.*

*Le comble est consommé quand on voit la débauche de propagande faite aux films « Indigènes » ou « Hors La loi » qui sont des fictions anti-françaises produites avec l'« argent français » des contribuables.*

*Le CSA n'a-t-il pas mission de faire régner l'égalité d'accès à la diffusion et à la diversité de l'information quand elle est l'expression de la vérité ?*

**(10)** *Des professeurs, tout spécialement d'Histoire, formatés par une université larvée de trotskistes-léninistes attardés qui en sont encore à leur universalisme communiste des peuples, enseignent des falsifications notoires de l'Histoire de l'Algérie française pour salir la France, son Armée et son passé humanitariste.*

*Si leurs élucubrations peuvent être admises, au nom de la liberté d'expression, il est inadmissible que ces faiseurs de fausse monnaie idéologique puissent accaparer les lieux d'enseignement de l'école à l'université, sans contrôle de l'administration en charge de l'égalité d'accès à ces espaces publics de formation et de communication ; même le « juge » condamne aux dépens, N.G, amputée d'un bras à dix ans et martyrisée à vie par une poseuse de bombes, glorifiée par France 3, quand elle soutient un préjudice moral nouveau créé par l'apologie du terrorisme soutenue par une instance télévisée publique de son pays.*

**(11)** *Des associations spécialisées dans l'indemnisation depuis 50 ans ont mis à la disposition des*

*Gouvernements des dossiers parfaitement constitués qui permettent de réparer honnêtement les préjudices subis.*

**(12)** *Des situations dramatiques affectent des personnes âgées, dont des Harkis et des veuves. Les aides sociales parent certaines misères sociales, mais le drame de l'Algérie et ses conséquences ruineuses pour quasiment toutes les familles peu aisées a aggravé des situations qui n'ont jamais été réparées dont, entre autres, la perte totale de tout l'équipement de l'habitat et des meubles meublants.*

*Il serait équitable et honorable de verser à ces personnes une indemnité spéciale en quelque sorte pour «préjudices pour faits de guerre » jamais réparés.*

**(13)** *Composés de figurants nommés au bon gré du gouvernement, le HCR n'aura été de fait qu'une assemblée sans représentativité et sans personnalité, sous-présidée par deux français d'Algérie de complaisance, également choisis par le pouvoir politique.*

*Ce procédé d'un autre âge a vidé la structure de toute utilité. Sa déliquescence est l'image qui en reste. Il serait parfaitement irresponsable de se livrer à la réanimation de cette momie.*

*Un véritable Conseil consultatif, réellement représentatif des Français d'Algérie, notamment de ceux qui attendent les reconnaissances morales qui leurs restent dues. La*

*satisfaction de ces exigences, au-delà du symbole, échappe aux rigueurs financières du moment et pourrait dépasser les blocages d'une indemnisation ratée en même temps qu'elle serait susceptible de vider les rancœurs légitimes des victimes des forfeitures et des impostures qui illustrent la liquidation tragique de l'Algérie française.*

*Une véritable consultation, combinée à une réforme de La Mission Interministérielle aux Rapatriés (MIR), menées avec intelligence, permettraient certainement une réconciliation des Français entre eux et, à la France, de clore les pages sans gloire de son Histoire moderne.*

A Antibes, le 5 Décembre 2011

*G. ANGLADE - F. ARTZ - J-Y CASALONGA  
- J-F COLLIN - DESCAVES P - Michèle  
SOLER - Jean-Paul SPINA*

Secrétariat  
RNFAA - 130, Avenue de Palavas -  
34070 MONTPELLIER



RNFAA - Rassemblement des Français d'Algérie et leurs Amis